



la sécurité,  
ma priorité



**REFERENT « SECURITE »**

**ROLE ET MISSIONS**



## **Acte d'engagement spécifique des associations UFOLEP de cyclisme**

*(Notice d'information et de déclaration de l'activité associative – fiche diagnostic)*

- Respecter les règles de sécurité édictées par l'UFOLEP et la fédération délégataire (condition d'application des garanties d'assurance)
- Respecter les conditions d'organisation de la pratique sportive définies par le Code du sport
- Désigner, au sein de l'association, un référent « Sécurité » en charge de la sécurité et de la sensibilisation des adhérents et des pratiquants à ces exigences.



## **Acte d'engagement spécifique des licenciés UFOLEP activités cyclistes**

*(Notice d'information des garanties d'assurance et I.A.)*

- Respecter les règles de sécurité édictées par l'UFOLEP (ex : port du casque obligatoire)
- Respecter le code de la route pour les pratiques se déroulant en partie ou en totalité sur la voie publique.
- Respecter les réglementations d'épreuves (échauffement, zones de course, ...)



**UN BUT :**

**La sécurité de la pratique cycliste**

**DEUX OBJECTIFS :**

**Prise de conscience, prévention et réduction  
des risques / accidents**

**Limitation des mises en cause en  
responsabilité civile des organisateurs /  
participants**



### **Profil du référent « sécurité »**

- Maîtriser la réglementation sportive fédérale et légale de l'activité
- Disposer de compétences en matière de prévention et premiers secours (l'UFOLEP est organisme de formation PSC1).
- Être une personne de terrain qui s'informe régulièrement
- Avoir un bon relationnel, être diplomate et pédagogue

Ce référent peut être le Président de l'association lui-même ou une autre personne désignée (conseillé). Un groupe de personnes constitué en commission « sécurité » au sein de l'association peut également remplir cette fonction.



## Fonction du référent « sécurité »

- Fait la liaison entre L'ASSOCIATION, LES MEMBRES LICENCIES et LES REGLES relatives à la sécurité (comportements, équipements / infrastructures, organisations du club et assurance).
- Est un levier important pour faire progresser la sécurité dans les activités cyclistes.





## **Responsabilité du référent « sécurité »**

-Votre responsabilité personnelle ne sera pas mise en cause lors d'un litige ou d'un accident

-Votre responsabilité est MORALE : sensibiliser à la sécurité de la pratique et faire respecter les réglementations légales en la matière.



## Missions du référent « sécurité »

3 champs d'actions :

- Sécurité de la pratique
- Sécurité des organisations
- Prévention santé / dopage

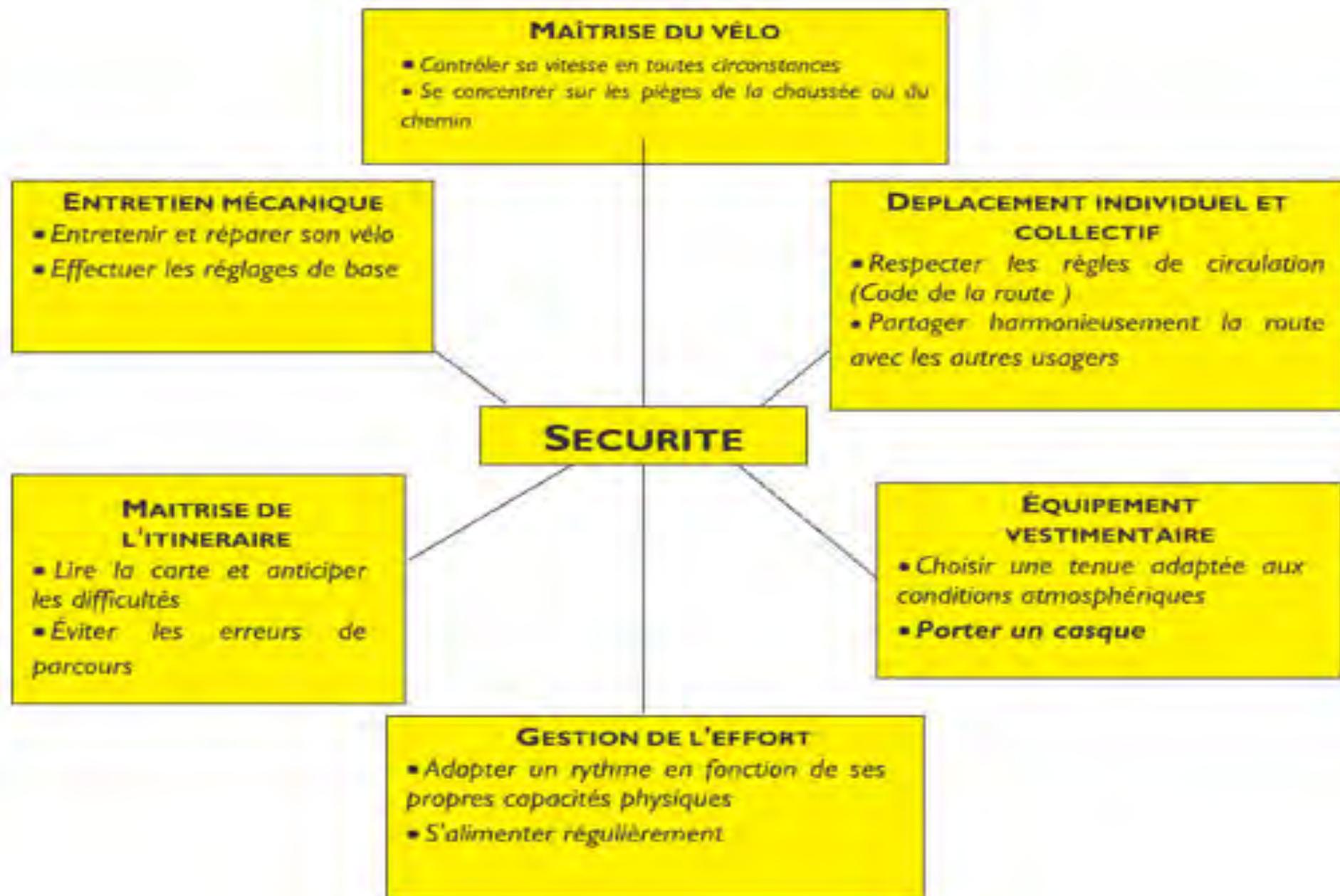




## Sécurité de la pratique

### Le REFERENT :

- Veille à l'application des consignes de sécurité et de la réglementation lors de sorties club, de randonnées ou d'entraînements (port du casque, trousse de secours, règles élémentaires du code de la route, taux d'encadrement des jeunes, ...)
- Rappelle les consignes et obligations en matière de sécurité lors de réunions, assemblées générales, accidents, ... .
- Rappelle les règles et conditions en matière de couverture assurance des activités
- Se documente et s'informe : réglementation légale, réglementation sportive et réglementation assurantielle.
- Renseigne et oriente lors de questionnements sur la sécurité et l'assurance.
- Propose et organise des temps d'information / formation sur la sécurité de la pratique
- S'efforce d'empêcher le renouvellement des causes qui ont pu conduire à des accidents
- Diffuse des outils de prévention / sensibilisation.
- Entretient des relations avec les élus de l'association, les entraîneurs, les pratiquants et élus / responsables techniques communaux.





## Sécurité des organisations

Le REFERENT :

- En cas d'accident dont il a connaissance, s'assure de la rédaction d'un rapport d'épreuve et de déclaration d'accident, puis de leur diffusion auprès de l'assureur et du comité départemental UFOLEP.
- Aide et conseille le responsable d'une manifestation / épreuve organisée par le club dans les aspects liés à la sécurité : parcours, fléchage, signalétique, consignes de sécurité, dispositif médical. Il peut contrôler les règlements techniques et de sécurité d'épreuves soumises à autorisation préfectorale avant leur transmission
- Informe les organisateurs des évolutions réglementaires en matière de sécurité
- Veille à l'application des consignes de sécurité (si le référent est présent sur la manifestation) : site de départ / d'arrivée. Positionnement des signaleurs, balisage, signalisation, consignes, ...
- Veille à ce que les compétiteurs soient informés des consignes de sécurité de l'épreuve : bulletin d'engagement, briefing, ... .

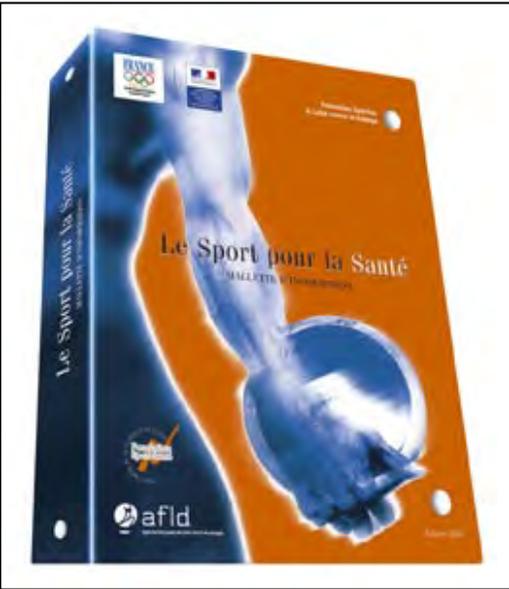
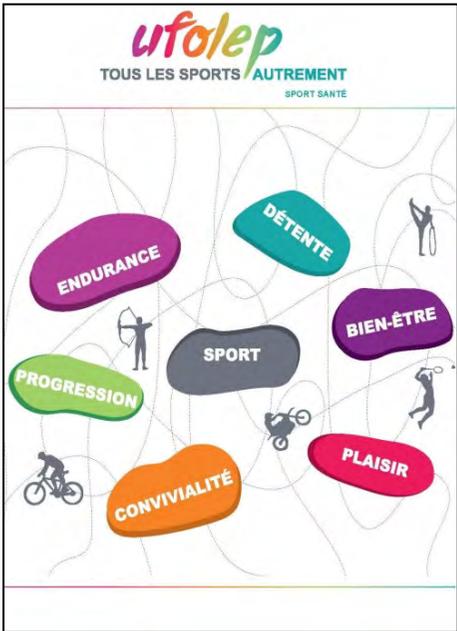


## Prévention santé / dopage

*Une hygiène de vie équilibrée et une pratique sportive adaptée et saine participent à une activité sécurisée.*

*Le REFERENT :*

- Sensibilise et informe les pratiquants des bienfaits du sport (en utilisant des outils de communication spécifiques)
- Sensibilise et informe les pratiquants / entraîneurs des dangers / risques de l'utilisation de produits dopants
- Informe sur les procédures de contrôle et sanctions liées à l'utilisation de produits dopants
- Diffuse les outils ressources et supports des campagnes de prévention
- Oriente vers des personnes ressources : médecin, entraîneur, ...





## **Interlocuteurs du référent « sécurité »**

- Son/sa président(e) de club et son instance statutaire
- Les membres licenciés du club
- Les élus communaux, services techniques et représentants de la Direction Départemental de l'équipement
- Le comité départemental UFOLEP : dirigeants, délégué(e) UFOLEP et commissions spécifiques
- La Commission Technique Départementale UFOLEP de cyclisme
- L'assureur
- Les associations de secouristes, pompiers locaux ou médecins
- Les services de l'Etat : préfecture, DDCS



## Ressources du référent « sécurité »

-Boîte à outils UFOLEP « sécurité et activités cyclistes » :

- Règlements nationaux UFOLEP Activités Cyclistes
- Fiches juridiques des sports cyclistes du Ministère des Sports
- Formulaire « activités cyclistes » de règlement technique et de sécurité
- Rapport d'épreuve type
- Règlement disciplinaire dopage
- CERFA préfecture
- Dossier pour manifestation cycliste soumise à déclaration préfectorale
- Dossier pour manifestation cycliste soumise à autorisation préfectorale
- Documents assurance : Fiche diagnostic, bordereau et note explicative ACT

-Site de la CNS Activités Cyclistes : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

-Site Assurance « Roule en UFOLEP » : <http://www.roulerenufolep.org>

-Outils « Comité de Promotion du Vélo » : sécurité routière et activités cyclistes

-Prêt / dotation de matériel de sécurité par le comité UFOLEP

-...



**Adapter votre ROLE, vos MISSIONS en  
fonction de vos possibilités, de vos  
connaissances et de vos disponibilités**



**Votre action est importante !**